

Je veux

M'ENGAGER

et être utile !



Les jeunes sont individualistes et passifs ?

Une étude récente (INJEP-Etudes et synthèses N°36 11-2016) montre clairement que les jeunes Français s'engagent de manière importante.

Près de 35 % des jeunes ont donné du temps bénévole au cours de l'année 2015. Des travaux de la Commission Européenne montrent en outre, que les jeunes Français sont plutôt plus engagés que ceux des autres pays européens !

Cette particularité nationale doit être reconnue et valorisée à sa juste valeur car, nous avons plus que jamais besoin de cet engagement des jeunes pour rendre notre société plus fraternelle et plus solidaire.

Ce guide est réalisé pour vous accompagner dans ce désir d'engagement et faciliter votre passage à l'action !!!

A vous de jouer ...

Virginie BROHAN

Conseillère d'éducation
populaire et de jeunesse
Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
de Maine et Loire

Cécile ALLAIS

Déléguée Jeunesse
de la FOL 49

la **ligue** de
l'enseignement

Fédération des Deunes Laïques 49

FOL49

14 bis avenue Marie Talet
49100 ANGERS

Tél : 02 41 96 11 50

Site: fol49.org

SOMMAIRE

Engagement volontaire

- 6** Service Civique
- 12** Service Volontaire Européen
- 16** Autres volontariats possibles

Engagement bénévole

- 23** Dans une association en France ou à l'étranger
- 32** Pour les 12-18 ans : la Junior Association
- 36** Dans un établissement scolaire ou universitaire
- 42** Dans ma commune ou mon quartier
- 50** En politique
- 54** Dans un syndicat
- 58** Hors de toute organisation



Engagement volontaire

SERVICE CIVIQUE

Pour aller plus loin :

www.service-civique.gouv.fr

Toutes les missions proposées sont accessibles directement sur ce site.

N'hésitez pas à faire connaître le service civique à une structure au sein de laquelle vous souhaiteriez effectuer **une mission afin qu'elle sollicite un agrément, pour vous accueillir.**

Le service civique vous permet de vous engager dans un volontariat, c'est-à-dire une mission de plusieurs mois.

Tout jeune entre 16 et 25 ans, possédant la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, ou justifiant d'un titre séjour régulier en France, peut faire un service civique sans condition de diplôme.

Vous vous engagez entre 6 et 12 mois, à raison d'**au moins 24 heures par semaine**. Vous recevrez une **indemnité de 577 €**. Vous bénéficiez d'une protection sociale intégrale.

La thématique de la mission proposée peut être extrêmement variée : développement international et action humanitaire, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Vous bénéficiez d'un **accompagnement par un tuteur**, de formations civiques et citoyennes, et vous recevrez une attestation.

Vous pouvez effectuer votre mission au sein d'une association ou auprès d'une collectivité : mairies, départements (conseils départementaux), régions (conseils régionaux), ou encore d'une administration, d'un établissement public, d'un collège, d'un lycée ou d'un musée ...

Vous pouvez également réaliser (tout ou partie) de votre mission à l'étranger.



Antoine Gomes - 23 ans

Volontaire à la FOL 49 | ANGERS

J'ai souhaité vivre une expérience différente de toutes celles que j'ai pu vivre auparavant. En effet ayant déjà eu un pied dans le monde du travail, j'ai souhaité m'engager au service de l'intérêt général à travers le service civique qui constituait un bagage supplémentaire en lien avec mon projet professionnel.

J'ai arrêté ma scolarité en début de 1^{ère} ES. J'ai ensuite enchaîné plusieurs contrats saisonniers en tant qu'employé de travaux agricoles.

Sur le plan personnel, les huit mois de mission que j'ai effectués se sont avérés enrichissants. J'ai eu l'occasion de travailler avec des professionnels et également avec d'autres jeunes volontaires dont les différences de parcours et la diversité des profils ont permis des échanges de compétences et de savoir-faire. Lors de cette expérience, j'ai vécu

des situations auxquelles je n'aurais pas pu être confronté en dehors de mon service civique. Ces dernières m'ont permis d'acquérir davantage de confiance en moi.

Sur le plan professionnel, j'ai vécu mon service civique comme un engagement citoyen au service de tous.

Le service civique est une expérience unique en soi qui peut permettre à chacun de prendre le temps pendant quelques mois de valider son projet professionnel ou bien de se découvrir une vocation. C'est sans compter sur la notion d'engagement qui peut s'avérer être un atout pour la recherche d'un futur emploi...

Ce dispositif qui s'ouvre à tous profils de jeunes est une preuve que la diversité des individus et les différences de chacun constituent une force et une richesse au service de l'intérêt général.



Virginie Vincent - 18 ans

Volontaire au Centre Bouessé | LA POITEVINIÈRE

Je voulais avoir une nouvelle expérience. Je sortais de mes études et je voulais faire une pause et cherchais à m'engager. Le statut de volontariat m'intéressait : entre bénévolat et salarié.

J'ai obtenu un Bac Pro Service à la Personne et voulais poursuivre dans l'animation.

Ma mission qui a duré 10 mois était située sur le pôle loisirs éducatifs du Centre Bouessé la Garenne à Murs-Erigné et consistait notamment à mettre en place des projets (outils pédagogiques) et favoriser l'éveil citoyen par le jeu. Intégrée dans l'équipe d'animateur, je suis amenée à apporter ma contribution au même titre que les autres. Mais je suis également en

contact avec tout le personnel du centre.

Mon service civique m'a permis de découvrir le monde du travail. Cela m'a enrichie : contacts avec les animateurs, les enfants, les parents. J'ai appris de nouvelles techniques d'animation. J'ai développé ma patience envers les enfants, et je sais mieux m'organiser aujourd'hui. J'ai pu prendre des initiatives parce qu'on m'a fait confiance.

Je souhaite devenir monitrice éducatrice et cette expérience va me servir grâce à l'animation.

Il ne faut pas hésitez : engagez-vous ; cela vous apportera beaucoup !



Engagement volontaire

SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN

Pour aller plus loin :
<http://erasmusplus-jeunesse.fr>

Le Service Volontaire Européen s'adresse aux jeunes **entre 18 et 30 ans** (17 ans sur critères particuliers), résidant dans un pays de l'Union Européenne, ou d'un pays partenaire du programme sans condition de diplôme ou de niveau de maîtrise de langue étrangère.

Vous vous engagez entre 2 et 12 mois dans une mission qui se fait **forcément dans un autre pays que le vôtre**. Vous êtes encadré par les structures d'envoi et d'accueil labellisées par la Commission européenne.

Tout est pris en charge (hébergement, nourriture, déplacement ...) et **vous bénéficiez d'une indemnité variable** selon le pays d'accueil et l'organisation **ainsi qu'une protection sociale**.

Tout comme pour le service civique, les missions sont très variées : éducatives, culturelles, environnement etc...

Contacts des structures d'envoi
de Service Volontaire Européen :

- **Le Relais Europe Jeunesse 49 de la FRFR** :
paysdelaloire@famillesrurales.org

- **Parcours le Monde** (Charlotte BRETON) :
charlotte.breton@parcourslemonde.org



Camille Poiraudeau - 23 ans

Partie en Autriche dans le cadre du SVE | **CHOLET**

J'ai fait un DUT Carrières Sociales option animation sociale et socio-culturelle. Et j'ai travaillé dans un accueil de loisirs pendant 4 mois, pour les TAP, la périscolaire et l'espace jeune. Et c'est en 2016 que j'ai décidé de partir en Service Volontaire Européen.

J'ai fait un SVE car je voulais partir à l'étranger, aider des enfants qui sont dans le besoin, rencontrer de nouvelles personnes et apprendre de nouvelles langues.

Je suis donc partie dans un foyer pour enfants placés pendant 11 mois en Autriche, en tant que volontaire. Je me suis occupée d'enfants qui ne peuvent plus vivre avec leurs parents. J'aidais dans les tâches de la vie quotidienne, comme la cuisine, leurs devoirs, les emmener à leurs rendez-vous médicaux ou personnels, jouer avec eux, J'ai aussi pu participer aux

séances d'art thérapie, théâtre, jardinage avec eux. Aussi, nous sommes partis pendant 5 jours en Croatie avec le groupe des adolescents et l'équipe des éducateurs.

La Fédération Régionale des Pays de la Loire Familles Rurales m'a aidée à partir en tant que structure d'envoi. C'est une association qui permet à des jeunes de partir à l'étranger en SVE.

Cette expérience m'a fait me sentir plus européenne, car j'ai pu découvrir différents pays durant mon année, différentes langues, personnes, cultures, etc Professionnellement, cet engagement m'a fait grandir, ça m'a permis de m'ouvrir culturellement et j'ai appris à accomplir différentes missions dont je n'avais pas forcément l'habitude.

Un conseil pour les jeunes: qu'ils se lancent, c'est une expérience très enrichissante, ça marque énormément !



Engagement volontaire

AUTRES

VOLONTARIATS

POSSIBLES ...

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR - BAFA

Le BAFA est accessible **dès 17 ans**. Il permet d'encadrer à **titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs** (appelés colo / centres de vacances et centres de loisirs).

Cette formation a pour objectif de préparer l'animateur à assurer la sécurité physique et morale de mineurs, de participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure, d'encadrer et animer la vie quotidienne et les activités etc.... **Ce stage se déroule en 3 sessions : deux formations théoriques et un stage pratique.** Des aides financières sont possibles.

Pour aller plus loin :

www.maine-et-loire.gouv.fr

www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND - OFAJ

Le volontariat franco-allemand s'adresse aux jeunes de **18 à 25 ans**. Il s'agit de s'engager entre **10 et 12 mois** en Allemagne sur des missions sociales, culturelles, sportives, écologiques au sein d'associations scolaires ou d'associations. Ce volontariat est fondé sur la réciprocité et le partenariat associatif.

Pour aller plus loin :

www.volontariat.ofaj.org



Léanig Sautereau - 18 ans

Animatrice BAFA lors d'un camp OFAJ | CHEMILLÉ

En ce moment je fais mes études dans une école d'ingénieur de Rennes.

Passer mon BAFA m'intéressait d'un point de vue social. Quand j'étais plus jeune j'ai beaucoup participé à des camps et des activités avec mon Centre Social. De voir à quel point ça m'a aidé à grandir, ça m'a donné envie de faire la même chose pour les jeunes qui pourraient en avoir besoin. De faire le métier d'animateur à l'étranger m'attirait encore plus, travailler sur les différences culturelles, amener les jeunes à réfléchir sur l'international et l'interculturel comme moi ça m'avait fait réfléchir, ça me donnait envie.

L'année dernière j'ai passé mon BAFA base et mon stage pratique où j'ai pu accompagner pendant une semaine des jeunes Français en Allemagne pour un camp

interculturel avec des Allemands et des Norvégiens. Ce «bivouac» de deux jours en canoë et sa préparation nous ont permis de découvrir les autres cultures.

J'avais déjà vécu en tant que jeune des échanges interculturels entre Allemands, Français et Ukrainiens. Le vivre en tant qu'animatrice a énormément changé ma perception du domaine de l'interculturel. Cette expérience m'a prouvée l'importance de ce genre de camps pour des jeunes.

Grâce à cette expérience je me suis rendue compte que l'interculturel est la branche qui me plaisait le plus dans l'animation.

L'animation, c'est une super expérience, qui permet de découvrir des vocations, ou des domaines qui nous plaisent, et ça fait toujours de l'expérience professionnelle !

JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

Ce dispositif d'adresse aux jeunes âgés entre 11 à 18 ans qui souhaitent devenir sapeur-pompier plus tard. Il faut fournir, outre une autorisation parentale, un certificat médical attestant de votre aptitude physique ainsi qu'un certificat de vaccination contre le tétanos. **Vous pouvez intégrer une de ces sections même si vous ne possédez pas la nationalité française.**

Il y a sur le territoire 820 sections de jeunes sapeurs-pompiers, qui accueillent les mercredis et samedis les adolescents désirant participer aux différentes activités. Ils suivent **une formation tout au long de l'année scolaire, généralement sur 4 ans. Celle-ci permettra d'être initié aux techniques des premiers secours ainsi qu'à celles de la lutte contre les incendies.** Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui encadrent vous transmettront également leur sens de la discipline et du civisme.

Ils sont 27 800, filles et garçons, à se retrouver dans les sections de jeunes sapeurs-pompiers.

Pour aller plus loin :
www.pompiers.fr



VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VSI)

Le Volontariat de Solidarité Internationale s'adresse aux jeunes de plus de 18 ans. Une mission de VSI (1 à 2 ans) se fait forcément en dehors de l'Espace Économique Européen, dans une association agréée.

Pour l'acceptation de la candidature, la motivation est prise en compte ainsi que les qualifications pour la mission. Leur objet est très divers, de même que les secteurs de la structure d'accueil : enseignement, action sanitaire et sociale, information et communication, développement rural, gestion et coordination de projets de développement ...

Vous bénéficiez d'une indemnité variable selon les missions, d'une protection sociale et de santé complète, de l'assurance vieillesse, d'une préparation avant le départ et d'un appui au retour.

Pour aller plus loin :

www.france-volontaires.org

www.clong-volontariat.org



VOLONTARIAT INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE (VIF)

Basé sur les valeurs de solidarité, de partage et d'engagement, le programme de volontariat international (VIF) offre aux jeunes francophones, âgés de 21 à 34 ans, la possibilité de mettre, durant 12 mois, leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être à la disposition d'un projet de développement et de vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone.

Ces missions de volontariat sont réalisées au sein d'institutions francophones souhaitant bénéficier de l'appui d'un volontaire pour leurs projets.

Les domaines d'intervention de ce programme s'inscrivent dans le cadre des objectifs Francophonie :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Pour aller plus loin :

www.francophonie.org



Engagement bénévole

DANS UNE ASSOCIATION

EN FRANCE OU

À L'ÉTRANGER

Pour aller plus loin :

www.associations.gouv.fr

www.guidepratiqueasso.org

Cet engagement gratuit et multiforme s'adresse à tous.

Les associations en France s'appuient en effet sur des bénévoles qui souhaitent s'y impliquer en y consacrant un peu de temps. Leurs secteurs d'activités, les missions, la durée de l'engagement, l'importance de l'investissement, les relations avec des publics bénéficiaires sont extrêmement variées.

Devenir bénévole, c'est choisir de participer à un projet collectif. En accord avec l'association, vous décidez du rôle que vous voulez y tenir et du temps que vous voulez y consacrer. Vous gardez l'entière liberté de faire évoluer votre engagement, que vous souhaitiez y mettre un terme ou prendre plus de responsabilités.

Comment trouver une association ?

Il n'existe pas de liste référençant l'ensemble des associations. Mais vous pouvez vous renseigner :

- Sur des sites internet d'associations avec des moteurs de recherche
- Sur le site internet de la réserve citoyenne : **reserve-civique.beta.gouv.fr**
- A l'association France bénévolat
- Auprès de votre mairie
- A la maison des associations de votre quartier
- Au foyer socio-éducatif dans votre collège, la maison des lycéens, le bureau de la vie étudiante de votre université...

Dans une association, vous pouvez rejoindre tout type d'équipe et travailler sur tout type de projet qui vous intéresse avec des personnes aux profils très différents. Dans les grandes associations, si vous en avez le désir, il existe également souvent une commission de jeunes.

Quel est votre statut et quels sont vos droits en tant que bénévole ?

Aucun contrat ne lie le bénévole à l'association. Parfois les droits et devoirs des bénévoles sont inscrits dans une charte du bénévolat. C'est ce qui vous offre toute liberté dans votre implication. Mais vous disposez de droits (remboursement de frais, etc.) et de responsabilités (assurance, etc.) selon votre mission. Le guide du bénévolat apporte toutes les précisions nécessaires.

Pourquoi pas créer son association ?

Dès 16 ans c'est possible : depuis juillet 2011, la loi de 1901 précise désormais explicitement que les jeunes de 16 ans et plus disposent de la possibilité de créer et de gérer une association sans la présence expresse d'un majeur. Grâce à ce texte, est ainsi réaffirmée l'opportunité réelle offerte aux jeunes d'appréhender et d'assumer progressivement des responsabilités, de prendre des initiatives et d'exercer concrètement leur citoyenneté.





Émilie Bonnot - 25 ans

Bénévole à Resto Bus | ANGERS

Il y a 1 an, j'ai vu un bus de l'association les Restos du Cœur dans la rue et j'ai contacté le responsable de l'association pour en savoir plus.

J'ai eu envie de m'engager car j'aime bien le milieu associatif, je voulais découvrir d'autres horizons et surtout me rendre utile. En effet, j'aime aider les personnes qui sont dans le besoin. Je supporte mal la souffrance d'autres personnes. Ainsi à travers cette association, j'œuvre pour que chacun ait le droit d'être heureux, d'obtenir du réconfort et de profiter des petits plaisirs de la vie.

J'ai fait une licence en biologie et un master en écologie à l'université d'Angers. Ensuite, j'ai travaillé au Conseil Régional avec des agriculteurs.

Personnellement, cet engagement m'a apporté la chaleur humaine. En effet, ça m'a permis de casser mes préjugés notamment sur les gens vivant dans la rue et les gens alcoolisés.

Professionnellement, ça m'a appris à se faire respecter et la politesse.

Je conseille à tous les jeunes de ne pas hésiter à se lancer dans ce genre d'expérience car en général on apprend plein de choses enrichissantes et ça se passe bien !



CHANTIER COLLECTIF

Les chantiers de bénévoles permettent à des jeunes de se retrouver nombreux, sur des projets de une à plusieurs semaines. Vous partagez alors une vie de groupe avec d'autres jeunes, souvent de nationalités différentes, autour de projets utiles à la collectivité et qui touchent à des domaines variés tels que la protection de la nature, la sauvegarde du patrimoine, la solidarité et la mixité sociale, l'animation culturelle, en France ou à l'étranger.

Les chantiers sont organisés par des associations locales, régionales ou nationales qui reçoivent l'appui de différents ministères, des collectivités locales et d'autres partenaires publics et privés.

Les chantiers de bénévoles sont parfois ouverts aux jeunes dès 14 ans. Le plus souvent, ils s'adressent à ceux âgés de 18 ans au moins, en particulier pour les chantiers organisés à l'étranger. Les conditions de départ sont différentes selon chaque chantier : temps de préparation, prise en charge des frais de voyage et de séjour. Souvent, vous devrez prendre en charge les frais de voyage et de visa, mais vous serez logé et nourri.

Les inscriptions commencent souvent début avril.

Pour aller plus loin :

www.cotravaux.org

www.cotravaux.org/-pays-de-la-loire

www.centresocial-chemille.asso.fr





Tobias Cerveau - 18 ans

Bénévole du chantier de jeunes Le Cloître | CHEMILLÉ

J'ai eu envie de m'engager pour me lancer dans la vie active et découvrir de nouvelles cultures. Le fait d'être en petit comité on est plus autonome et on est acteur de ce qui se passe autour.

J'ai arrêté mes études en milieu de terminale car je n'étais plus motivé.

Lors de ce camp rénovation du chantier, les activités de groupe étaient variées : rénovation du mur du Cloître avec outils de maçonnerie, visites touristiques, soirée à Chalennes au bord de la Loire etc

Au niveau personnel, ça m'a appris différentes cultures. En effet, au chantier, j'ai rencontré des personnes étrangères (Russes ...)

Cela favorise l'autonomie (choisir nous même les lieux de sorties).

Au niveau professionnel, j'arrive à mieux m'organiser dans le travail par exemple pour repeindre un mur et aussi dans l'espace de travail. Cela m'a permis de découvrir le monde du travail.

Il faut vraiment se lancer ! Une fois qu'on est dedans, on est passionné. Il faut profiter de ces opportunités-là. Ça donne des pistes pour pouvoir peut-être en faire son métier plus tard.





Engagement bénévole

POUR LES 12-18 ANS

LA JUNIOR ASSOCIATION

Pour aller plus loin :

<http://www.juniorassociation.org/>

La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative.

Le dispositif vous permet ainsi de vous regrouper sous une forme associative simplifiée et de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet.

Pour créer une Junior Association, plusieurs critères sont à respecter :

- composer un groupe d'au moins deux jeunes mineurs, sans aucune autre limite de nombre
- désigner au minimum deux représentants, obligatoirement mineurs à la date de l'habilitation
- s'acquitter d'une cotisation de 15 € par an (tarif 2017) pour rejoindre le RNJA et participer à son action
- le projet doit être porté par les jeunes
- le fonctionnement de la Junior Association doit être démocratique.

Contacts des relais départementaux 49 :

Centres Sociaux (Olivier JOULAIN) :
olivier.joulain@centres-sociaux.fr

FOL 49 (Cécile ALLAIS) :
callais@fol49.org





Coline Boucher - 17 ans

Présidente de la Junior Association «Original DC» | TRÉLAZÉ

Tout d'abord, nous avons créé la Junior Association afin de partager notre passion du Hip Hop dans la communauté angevine. De plus, ce statut nous permet de créer des projets tels que la création d'événements, la création de T-shirt au nom de l'association mais aussi de faire des activités en lien avec notre passion, grâce aux subventions que nous pouvons recevoir mais aussi avec les activités d'auto-financement que nous avons mises en place.

2013 :

Création du groupe de danse Original DC et habilitation de la Junior Association.

20 décembre 2014 :

Création de l'événement de danse « Sing & move » à l'avant scène de Trélazé. Nombreuses représentations : MPT Monplaisir, Grand Théâtre du Ralliement, Centre Jean Vilar, Aréna Loire, Site des Allumettes etc...

2016/2017 :

Projet de création d'un second événement de danse...

Personnellement, la Junior Association m'a apporté une assurance pour le développement de nos projets, ainsi qu'une crédibilité.

Professionnellement, avec le statut de Junior Association j'ai appris à faire des choses dans le domaine de la communication tel que des supports marketing, savoir organiser, s'adresser aux professionnels. Des simples détails qui m'ont servi lorsque j'ai participé à la Coopérative Jeunesse de Services de Trélazé en étant membre du comité marketing. Mais aussi en m'intéressant aux Juniors Associations j'ai su répondre à des questions posées lors de mes cours de management des organisations, j'avais donc une petite longueur d'avance sur certains !!



Engagement bénévole

DANS UN ÉTABLISSEMENT

SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE

Collège | Lycée général et agricole | MFR | Université

Votre expérience de bénévole peut être valorisée durant l'intégralité de votre scolarité/formation et lors de votre insertion professionnelle à travers de nombreux outils comme le portefeuille de compétences pour vous aider à identifier les compétences que vous avez démontrées à travers cette expérience. Ces outils peuvent vous aider à la mettre en avant lors d'examens, entretiens d'embauche ou dans votre CV.

EN TANT QUE REPRÉSENTANT D'ÉLÈVES OU D'ÉTUDIANTS

Au collège et au lycée vous pouvez devenir délégué de classe pour représenter les autres élèves. À l'université vous pouvez vous engager dans la gouvernance de l'université (élections aux conseils centraux). Dans les lycées agricoles, vous pouvez devenir éco-délégué afin de participer à la construction d'actions, inscrites dans une démarche de développement durable, partagées par l'établissement, ses élèves et les acteurs du territoire.

En tant que représentant d'élèves ou d'étudiants, vous pouvez vous investir de temps en temps ou assumer des responsabilités croissantes auprès de vos camarades et des instances de l'établissement. Cette expérience vous permettra de développer très tôt des compétences appréciées dans la suite de vos études et dans votre insertion professionnelle.

EN TANT QUE BÉNÉVOLE ASSOCIATIF

En tant que collégien ou lycéen, vous pouvez être bénévole dans une association de votre établissement pour animer par exemple le foyer socio-éducatif (FSE), l'association sportive (AS), une coopérative scolaire, la maison des lycéens (MDL) ou en créant votre propre projet associatif.

En tant qu'étudiant, sachez que l'expérience bénévole est reconnue par près d'un tiers des universités. De plus, vos projets associatifs et initiatives étudiantes peuvent être financièrement soutenus par le Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE). Vous pouvez également prétendre aux aides des CROUS par le biais des fonds culture/action.



Thibault Mercier - 21 ans

ANGERS

Fédération Étudiante des Associations d'Anjou (FE2A)

Après mon bac j'ai créé avec des amis le BDE (Bureau Des Étudiants), c'est une association qui dynamise la vie étudiante et qui propose des événements. Je voulais me sentir utile. Et je voulais apporter de la joie et de la bonne humeur au sein de la vie étudiante.

J'ai travaillé à l'ACE (Action Catholique des Enfants), ensuite j'ai passé mon BAFA à l'âge de 17 ans; je l'ai obtenu. Puis, j'ai fait un voyage en Guinée pendant 3 semaines et j'ai fait une licence « Langues, littératures et civilisations étrangères » à la fac de Belle-Beille.

Cet engagement m'a permis de prendre de l'assurance, j'ai pu prendre la parole en public plus facilement.

Cela m'a permis de prendre des risques. Je me suis rendu compte que j'avais de nombreuses capacités. J'ai appris la gestion de travail d'équipe et j'ai mené divers projets.

Je pense que tous les jeunes devraient s'engager dans une association, il n'y a pas d'excuses possibles. On peut toujours trouver du temps malgré les études ; si on a vraiment envie. Peu importe le temps qu'on a à donner pour une association, tout temps est utile. On repart comblé et on se sent utile.

L'engagement est un passeport, ça rend mature. L'engagement volontaire, il faut que ça vienne de soi-même. Il ne faut pas y aller par dépit ou se sentir obligé d'y participer.

Pour aller plus loin :

**Sur les associations créées dans les établissements
ou partenaires extérieurs :**
www.esen.education.fr

Sur le droit d'association des lycéens :
[http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne/cid73111/
droits-des-lyceens.html](http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne/cid73111/droits-des-lyceens.html)

**Sur la charte pour la dynamisation de la vie associative des
universités et le développement ainsi que
la valorisation de l'engagement étudiant :**
<http://www.associations.gouv.fr/a-l-universite.html>

Des guides par secteur d'activité proposés par Animafac :
<http://www.animafac.net/guides-pratiques/>

**Pour des précisions sur les aides apportées aux initiatives
étudiantes :**
<http://www.etudiant.gouv.fr/>

www.animafac.net

www.associations.gouv.fr/le-mineur-dans-l-association.html



Engagement bénévole

DANS MA COMMUNE

OU MON QUARTIER

Vous souhaitez vous impliquer pour débattre des enjeux et participer à l'animation et au développement du territoire où vous vivez.

Pour cela, il existe :

- **Des comités ou conseils de quartier** (dans les communes de plus de 20 000 habitants) pour participer à sa vie, son animation et au lien social aux côtés d'autres habitants de tout âge.
- **Des conseils de jeunes** (ils portent parfois d'autres noms) qui participent également à la vie locale et travaillent en concertation avec les élus et les différents services de la collectivité. Ils interviennent souvent au niveau de la commune mais parfois aussi de l'intercommunalité, du département ou de la région.
- **Des associations** dont l'objet est de réfléchir aux enjeux des territoires. Par exemple présent en milieu rural dans toute la France, le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) rassemble des équipes autour de projets locaux prioritairement tournés vers l'agriculture, l'emploi et l'éducation ; autres exemples : les associations locales de jeunesse, la JOC etc...

Pour aller plus loin :

**Sur les conseils et comités de quartiers
ainsi que sur la démocratie de proximité :**

**[www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/
participation/action-collective-acte/
participant-comites-conseils-quartiers.html](http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/action-collective-acte-participant-comites-conseils-quartiers.html)**

Sur les conseils de jeunes :

**[anacej.asso.fr/participations-et-conseils/
les-conseils-dispositifs-de-participation-enfants-jeunes-jeunesse/](http://anacej.asso.fr/participations-et-conseils/les-conseils-dispositifs-de-participation-enfants-jeunes-jeunesse/)**

CONSEIL DE JEUNES

Les conseils de jeunes permettent de mettre en place des projets entre jeunes dans le cadre de commissions thématiques ou de groupes qui se forment autour d'un projet et se réunissent régulièrement.

Pour y participer il vous suffit de vous rapprocher d'une de ces structures et de vous porter bénévole. Dans les conseils de jeunes,

participent les jeunes entre 7 et 25 ans, selon les instances.

Les dispositifs de participation tels que les conseils de jeunes sont souvent coordonnés par un élu du conseil municipal (l'adjoint au maire chargé de la jeunesse par exemple) et animés par un responsable. Vous disposez de leur soutien.

CONSEIL DE QUARTIER

Grâce à sa composition plurielle et à son fonctionnement autonome, le conseil de quartier participe à la décision municipale par ses travaux sur des thématiques ou projets qui rythment la vie de quartier. Il peut être saisi par la municipalité ou décider de

travailler librement sur un sujet.

À sa constitution, le conseil de quartier désigne un(e) président(e) et signe avec la Ville une charte de partenariat.

L'âge minimal pour être membre est de 16 ans.



Mélanie Carrière - 21 ans

Membre du Conseil Citoyen d'Angers | ANGERS

J'avais envie de participer d'une manière ou d'une autre à la vie de mon quartier. Je ressens ce besoin de me rendre utile, d'essayer de faire avancer les choses. J'ai donc saisi l'opportunité lorsque j'ai été tirée au sort sur les listes électorales pour faire partie du Conseil Citoyen.

Cet engagement m'a apporté, et m'apporte toujours, une meilleure connaissance de mon quartier. Ce n'est pas un engagement toujours facile car j'ai souvent du mal à saisir le "jargon" de la politique de la ville.

J'aime cette "confrontation" entre les générations, et le fait qu'on accepte mes idées malgré mon âge (je suis la plus jeune du conseil).

Cet engagement est pour moi une vraie expérience et accroît un tant soit peu ma confiance en moi.

Finalement, m'engager a aussi développé ma curiosité et mon envie d'entreprendre, le tout

dans le but d'améliorer la société, qui me paraît encore bien trop injuste et inégalitaire.

Les formes d'engagement sont diverses et variées. Chaque individu à ses propres convictions, ses propres idées, ses propres contraintes, mais ça ne l'empêchera pas de trouver l'engagement qui lui convient.

Je pense très sincèrement que nous, les jeunes, façonnons le monde de demain. Nous apportons un regard nouveau sur la société, et il est important de confronter ce regard à celui beaucoup plus expérimenté des "adultes". C'est de cette mixité et de cette diversité dont nous avons tous besoin pour alimenter les débats et mettre en place les actions qui en résultent.

L'engagement ne doit pas devenir une contrainte et doit être en accord avec nos convictions et nos valeurs.



Maelys Dilé - 23 ans

Bénévole MRJC | S^{TE} MELAINE s/ AUBANCE

J'ai vu mes parents s'engager dans des associations, agir pour les autres, puis j'ai goûté au collectif en faisant des camps, en étant en équipe MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne), au sport. Ça m'a donné envie de continuer, d'agir pour le bonheur des autres et pour moi, de faire que des jeunes puissent s'épanouir et devenir citoyens, de vouloir changer le monde !

Après mon bac, j'ai fait des études d'économie et de développement agricole. Je me suis aussi engagée pour des causes écologistes, comme le mouvement anti aéroport de Notre Dame des Landes.

Au MRJC j'ai d'abord été en équipe, puis aux conseils d'administration départemental puis régional, et aujourd'hui j'anime toujours une équipe de jeunes de mon village.

Pour moi tous ces engagements vont dans le même sens d'une société plus respectueuse des humains et de l'environnement.

Cet engagement donne du sens à ma vie, je sais pourquoi je suis sur Terre et ce que je souhaite pour notre société, pour le bonheur collectif. Ça permet aussi parfois de prendre le temps de réfléchir à ma vie, de voir où je vais. S'engager, c'est aussi rencontrer les autres et se faire des amis.

J'ai aussi appris à faire pleins de choses qui me servent dans mon travail aujourd'hui : faire des comptes rendus, animer des réunions, organiser des événements...

Il y a pleins de façon de s'engager, alors il faut savoir ce qu'on trouve important pour soi pour les autres et agir aussi en prenant du plaisir !



Engagement bénévole

EN POLITIQUE

Dès 18 ans, vous pouvez voter à toutes les élections et être élu. Mais lors de campagnes électorales ou au-delà de ces seuls moments phares, vous pouvez aussi participer plus activement aux activités d'un parti ou simplement devenir adhérent en payant la cotisation.

Adhérent, vous pouvez être sympathisant ou devenir militant en participant aux débats, à la construction du projet et de la stratégie portés par ce mouvement, le plus souvent en participant aux activités d'une section proche de chez vous.

Les partis politiques sont ouverts à tous et à toutes.

Pour aller plus loin :

**Pour compléter votre information
sur l'engagement dans un parti politique :**
[www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/
participation/parti-politique/](http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/parti-politique/)

Pour consulter la liste des partis politiques en France :
www.vie-publique.fr/spip.php?page=acteursfiltres&motdebat=53

Pour voter aux élections :
www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter



Maxence Bizot - 21 ans

Conseiller Municipal | SEGRÉ

En fait, je ne me suis pas engagé pour me dire « Enfin ! je suis un jeune engagé ! ». Mon engagement c'est vraiment fait au fur et à mesure, en ayant des responsabilités petit à petit et en voyant que l'on peut être écouté, même en étant jeune. Dès l'âge de 15 ans j'ai créé une Junior Association qui proposait aux jeunes de Segré des concerts locaux à prix faibles. Petit à petit, j'ai pris plusieurs responsabilités : membre de différent Conseil d'Administration et notamment membre du CA du RNJA.

Parallèlement, j'étais Conseiller Municipal jeune de Segré puis, je suis devenu Conseiller Régional jeune des Pays de la Loire. J'y rencontre ici de nombreux acteurs de l'éducation populaire et des élus régionaux. En 2014, je me présente sur une liste pour les élections municipales et à partir de mars 2015 je siége au Conseil Municipal de Segré.

Aujourd'hui, je freine un peu mes engagements associatifs pour me concentrer sur ma fonction de Conseiller Municipal. Cet engagement m'a apporté beaucoup de rencontres à la fois sur le plan personnel et professionnel.

Etant étudiant en licence des Sciences Sociales à Angers, j'ai pu, professionnellement, obtenir plusieurs stages grâce à ces rencontres. Mes engagements m'ont aussi apporté des savoirs faire, notamment dans le domaine de l'organisation, que j'ai pu utiliser en milieu professionnel.

Je conseillerai avant tout d'avoir confiance en soi et de s'engager pour un projet, pour une cause avant de s'engager pour ses objectifs personnels.

Je conseillerai également de ne pas multiplier ses engagements sur le moment : il vaut mieux avoir un engagement pour le faire à 100% que 10 pour les faire à 10% !



Engagement bénévole

DANS UN SYNDICAT

Lycéen | Étudiant | Professionnel

Si vous êtes lycéen ou étudiant, des organisations de jeunes portent vos revendications auprès des personnels de direction de votre établissement et des acteurs de l'éducation.

Si vous êtes actif, des organisations défendent vos droits sociaux, économiques et professionnels.

Vous pouvez renforcer leur action en étant membre-adhérent et/ou en participant vous-même à leurs actions pour accroître l'influence des jeunes sur des décisions qui concernent la défense de préoccupations relatives à votre établissement ou des attentes collectives relatives au système éducatif et à la vie des étudiants.

Syndicat ou association ?

Même si certaines organisations se revendiquent comme telles, sur le plan strictement juridique, il n'existe pas de syndicat étudiant. Les organisations de lycéens et d'étudiants sont en fait constituées en associations.

Elles sont gérées et animées par des lycéens et des étudiants dont les élus représentent l'ensemble des lycéens et des étudiants dans des négociations avec les institutions.

Quel est leur impact ?

Les organisations de lycéens et d'étudiants défendent les préoccupations et les points de vue des jeunes sur les enjeux de l'Education et de la Jeunesse et sur les conditions de vie des étudiants auprès des responsables politiques. Ils participent aux politiques en matière de logement, d'aide sociale ou de restauration universitaire menées au niveau de chaque académie.

Les étudiants élus participent au fonctionnement de l'établissement et abordent notamment les questions liées aux allocations d'études, aux affaires culturelles, à la restauration, à l'hébergement.

Quelle forme peut prendre votre engagement ?

Vous pouvez :

- Voter à ces élections pour montrer que la représentation des jeunes auprès des instances de consultation et de décision est importante et pour privilégier l'organisation dont vous partagez les orientations ;
- Être membre adhérent pour être informé des activités de l'organisation, des causes défendues et soutenir son action à travers votre cotisation ;
- Être membre adhérent et bénévole de l'organisation pour la soutenir à la fois à travers votre cotisation mais aussi vous impliquer dans la conduite de ses activités et le choix de ses stratégies.

Pour aller plus loin :

Pour connaître les principales organisations de lycéens :

L'Union Nationale des Lycéens (UNL) :

https://twitter.com/u_n_l

Le Syndicat Général des Lycéens (SGL) :

<http://www.sgl-fr.org/le-sgl-propose-reforme-alternative/>

L'UNI Lycée :

<http://www.uni.asso.fr/>

Pour connaître les 4 organisations représentatives d'étudiants :

L'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) :

<http://unef.fr/>

Promotion et Défense des Etudiants (PDE) :

<http://www.pde.fr/>

Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) :

<http://www.fage.org/>

L'Union Nationale Interuniversitaire et

Mouvement des étudiants (UNI-Mét) :

<http://www.uni.asso.fr/>

Le rôle des organisations étudiantes auprès du CNOUS :

<http://www.etudiant.gouv.fr/?>

Pour trouver des informations complémentaires sur :

Les syndicats professionnels :

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/syndicat/>



Engagement bénévole

HORS DE TOUTE ORGANISATION

Pour aller plus loin :

**Pour toute question, les services de la mairie
restent vos interlocuteurs privilégiés.**

**Le guide pour créer votre association
si votre initiative rassemble plusieurs personnes
et que vous en avez le souhait :**

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/etre_jeune.pdf

Vous pouvez vous impliquer sans vous inscrire dans un projet collectif et le soutien d'une association, d'un parti ou d'un syndicat qui le porte.

A titre d'illustration, vous pouvez vous engager et donner de votre temps en apportant votre aide à votre voisin âgé, à un enfant de votre quartier auquel vous apporteriez un soutien scolaire de temps en temps, en accordant de l'attention à une personne sans domicile de votre quartier,

Ces exemples illustrent des formes d'engagement que vous pouvez préférer si vous identifiez vous-même un besoin autour de vous, si vous ne souhaitez pas vous inscrire dans un projet collectif auquel vous n'adhérez pas pleinement ou dont

vous avez le sentiment qu'il pourrait vous contraindre par plus d'obligations.

En vous engageant en dehors de toute organisation, vous décidez seul de la nature et de l'ampleur de votre engagement. Vous ne bénéficiez pas non plus du soutien d'une structure.

Il peut arriver que d'autres personnes se joignent progressivement à votre initiative individuelle. Vous pouvez alors créer et prendre la responsabilité d'une association autour de l'objet poursuivi à plusieurs.

Il existe aussi des associations de fait : ce sont des associations non déclarées en Préfecture qui n'ont donc pas la capacité juridique et agissent sous la responsabilité personnelle de chacun des membres.

La FOL 49 remercie les jeunes qui ont participé à l'édition de ce livret par leur témoignage autour de leur engagement respectif.

WWW.FOL49.ORG

Document produit et diffusé par la FOL 49
avec le soutien de la DDCS 49



la ligue de
l'enseignement

Fédération des Œuvres Laïques 49

FOL49
14 bis av. Marie Talet
49100 ANGERS
Tél : 02 41 96 11 50